



**CONTRAT DE GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES (CHAT – CHIEN OU N.A.C.)
ENTRE PARTICULIER ET BENEVOLES DE CARA-PATTES**

Le contrat de garde est signé entre le propriétaire de l'animal et le(s) bénévole(s) de CARA-PATTES en charge de la garde. Les engagements sont effectifs durant toute la durée de la garde.

PROPRIETAIRE DE L'ANIMAL

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
E-mail : @.....

BENEVOLE(S) DE CARA-PATTES EN CHARGE DE LA GARDE

1^{er} Bénévole :

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
E-mail : @.....

2^{ème} Bénévole (éventuellement) :

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
E-mail : @.....

Entre le propriétaire de l'animal et le(s) bénévole(s) de CARA-PATTES en charge de la garde du (des) animal(aux) désigné(s) ci-dessus, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire confie la garde de l'animal désigné ci-dessous, au(x) le(s) bénévole(s) de CARA-PATTES en charge de la garde, aux conditions stipulées par le présent contrat.

L'animal sera gardé au domicile du propriétaire (indiquez l'adresse)

.....

Merci de fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile »

VETERINAIRE HABITUEL

NOM : Téléphone :
Adresse :

Remarques : En cas de visite en urgence chez le vétérinaire lors de cette absence, les soins seront à rembourser, sur présentation de la facture, à CARA-PATTES. En cas d'impossibilité de rendez-vous en urgence, le bénévole ira chez le vétérinaire de CARA-PATTES, Docteur Lebugle à Saint Arnoult.



PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autre que le propriétaire)

NOM : Prénom:
 Téléphone : Portable :
 E-mail : @.....

DISPOSITIFS POUR LES VISITES A DOMICILE

Nombre de clefs ou de badges confié(e)s Code de porte d'entrée :

Merci de prévenir, gardiens et voisins pouvant être surpris par le passage d'une personne étrangère au quartier ou à l'immeuble.

CARA-PATTES décline toutes responsabilités dans les dégâts occasionnés par le(s) animal(aux) lors de leur garde.

Merci de :

- prévoir en quantité suffisante litière, nourriture (croquettes - sachets repas ou boîtes)
- préciser au(x) bénévole(s) les lieux de stockage des produits ménager (à prévoir en quantité suffisante)

TARIF ET PERIODE DE GARDE

La garde s'effectue moyennant rémunération versée à l'association CARA-PATTES

Le solde est à régler lors de la signature de ce contrat - Une adhésion à CARA-PATTES à 20€ est obligatoire

Un chèque de caution de 50€ est demandé afin de prévenir soit des dépassements du temps de garde, soit des dépenses urgentes de vétérinaires, soit des achats de nourriture.

Ce chèque sera restitué après remboursement des sommes dues, sous présentation d'une facture par le(s) bénévole(s)

La garde se déroulera du au,
 soit jours et s'effectuera pour chat(s), chien(s) NAC au tarif de €/jour.

Les tarifs sont proposés sont :

TARIF CHIEN

	Pour 1 chien	Pour 2 chiens	Par chien supplémentaire
Avec 2 sorties/ jour	5 €	8 €	8 € + 2 €/ chien supplémentaire
Avec 3 sorties / jour	7€	10 €	10€ + 2 €/ chien supplémentaire

TARIF CHAT

	Pour 1 chat	Pour 2 chats	Par chat supplémentaire
Avec 1 visite / jour	3 €	5 €	5 € + 1 €/ chat supplémentaire
Avec 2 visites / jour	5 €	7 €	7 € + 1 €/ chat supplémentaire

TARIF NAC

	Pour 1 NAC	Pour 2 NAC	Par NAC supplémentaire
Avec 1 visite / jour	2 €	4 €	4 € + 1 €/ NAC supplémentaire
Avec 2 visites / jour	4 €	6 €	6 € + 1 €/ NAC supplémentaire



NB 1: En cas de garde multiple (exemple : 1 chien + 1 chat ou 1 chat + 1 NAC), les tarifs habituels par type d’animaux seront ajoutés

NB 2: les **adhérents-bénévoles** de CARA-PATTES (ayant une action active soit à CARA-PLACE soit en tant que famille d’accueil) bénéficieront d’un tarif préférentiel : chaque journée de bénévolat dans l’année en cours offrira une journée de garde dans la même année.

Nombre de jours	Prix journalier	Total
..... €/jour× = €
	Adhésion	20 €
	TOTAL €

Totalité du règlement versé le/...../..... par :

espèces

chèque

Merci de faire trois chèques : le premier pour l’adhésion, le deuxième pour le règlement du service de garde et le troisième pour la caution (restitué à la fin de la période de garde)

• **Adhésion :**

Chèque de 20 € de la banque n° chèque

• **Service de garde :**

Chèque de€ de la banque n° chèque

• **Chèque de caution :**

Chèque de 50 € de la banque n° chèque

Fait en double exemplaires à Dourdan, le...../...../.....

Signature du propriétaire de l’animal
suivie de « Lu et approuvé »

Signature de(s) la personne(s)
en charge de la garde



ANIMAL n° 1 A GARDER

chat - chien - NAC (préciser) :

Nom de l'animal : Race Age :

Mâle / Femelle Castré ou stérilisé : oui/ non

Tatouage N° : ou Puce électronique N° :

Nourriture

La nourriture est fournie par le propriétaire de l'animal.

Que mange t-il ?

Nombre de repas par jour : A quelle heure :

Pour un chat : aura-t-il le droit de sortir pendant votre absence ? OUI NON

Si oui : la journée, la nuit ou restera-t-il toute la journée à l'extérieur pendant toute votre absence ?

Pour un chien : nombre de sorties quotidiennes ?.....

Renseignements complémentaires sur l'animal

Est-il à jour de ses vaccins ? OUI NON

Le carnet de santé devra être laissé au(x) bénévole(s) de CARA-PATTES en charge de la garde

A t-il un problème de santé ? OUI NON Si oui, lequel ?

Suit-il un traitement ? OUI NON Si oui, lequel ?

.....

Traitement anti-puces à jour : OUI NON Vermifuge : OUI NON

A-t-il l'habitude de rester seul dans la journée ? OUI NON

Fait-il des bêtises ? OUI NON Préciser

Caractère, comportement :

Soins et attentions particulières qu'il est habitué à recevoir :

.....



ANIMAL n° 2 A GARDER

chat - chien - NAC (préciser) :

Nom de l'animal : Race Age :

Mâle / Femelle Castré ou stérilisé : oui/ non

Tatouage N° : ou Puce électronique N° :

Nourriture

La nourriture est fournie par le propriétaire de l'animal.

Que mange t-il ?

Nombre de repas par jour : A quelle heure :

Pour un chat : aura-t-il le droit de sortir pendant votre absence ? OUI NON

Si oui : la journée, la nuit ou restera-t-il toute la journée à l'extérieur pendant toute votre absence ?

Pour un chien : nombre de sorties quotidiennes ?.....

Renseignements complémentaires sur l'animal

Est-il à jour de ses vaccins ? OUI NON

Le carnet de santé devra être laissé au(x) bénévole(s) de CARA-PATTES en charge de la garde

A t-il un problème de santé ? OUI NON Si oui, lequel ?

Suit-il un traitement ? OUI NON Si oui, lequel ?

.....

Traitement anti-puces à jour : OUI NON Vermifuge : OUI NON

A-t-il l'habitude de rester seul dans la journée ? OUI NON

Fait-il des bêtises ? OUI NON Préciser

Caractère, comportement :

Soins et attentions particulières qu'il est habitué à recevoir :

.....



ANIMAL n° 3 A GARDER

chat - chien - NAC (préciser) :

Nom de l'animal : Race Age :

Mâle / Femelle Castré ou stérilisé : oui/ non

Tatouage N° : ou Puce électronique N° :

Nourriture

La nourriture est fournie par le propriétaire de l'animal.

Que mange t-il ?

Nombre de repas par jour : A quelle heure :

Pour un chat : aura-t-il le droit de sortir pendant votre absence ? OUI NON

Si oui : la journée, la nuit ou restera-t-il toute la journée à l'extérieur pendant toute votre absence ?

Pour un chien : nombre de sorties quotidiennes ?.....

Renseignements complémentaires sur l'animal

Est-il à jour de ses vaccins ? OUI NON

Le carnet de santé devra être laissé au(x) bénévole(s) de CARA-PATTES en charge de la garde

A t-il un problème de santé ? OUI NON Si oui, lequel ?

Suit-il un traitement ? OUI NON Si oui, lequel ?

.....

Traitement anti-puces à jour : OUI NON Vermifuge : OUI NON

A-t-il l'habitude de rester seul dans la journée ? OUI NON

Fait-il des bêtises ? OUI NON Préciser

Caractère, comportement :

Soins et attentions particulières qu'il est habitué à recevoir :

.....



CONDITIONS GENERALES DES PRESTATIONS

Article 1 - Désignation des prestations

CARA-PATTES propose à ses adhérents un service de garde à domicile par des visites journalières (le nombre étant défini à la signature du contrat) pour les chiens, chats et NACS (sauf reptiles!).

Article 2 - Détails et tarif des prestations

- La durée de garde (à la journée, au week-end ou à la semaine) des prestations exécutées ainsi que les tarifs. sont mentionnés sur le présent contrat de garde d'animaux à domicile.
- Les tarifs s'entendent nets en euros (TVA non applicable - article 293 B du CGI).
- Le montant total à régler se compose du prix de base plus de l'adhésion annuelle à CARA-PATTES.
- Il n'y a aucun frais de gestion ni de dossier.
- La nourriture, la litière ainsi que les fournitures (panier, gamelles, jouets, produits de soins...) sont à la charge du demandeur.
- La quantité et l'heure de distribution de la nourriture sont communiquées par le demandeur.
- Le demandeur a la possibilité de demander un devis gratuit par mail.

Article 3 - Contrat et facturation

- La pré-visite est gratuite et n'engage aucune des parties. Elle permet un premier contact avec l'animal avant l'absence de son propriétaire et facilite ainsi les visites à venir.
- CARA-PATTES se réserve le droit de refuser une garde sans avoir à en donner les raisons. Lors de la pré-visite, le demandeur se verra remettre un document-contrat mentionnant :
 - ✚ la ou les dates de garde
 - ✚ le détail des prestations
 - ✚ le montant net total
 - ✚ le numéro de téléphone pour prendre contact à tout moment avec CARA-PATTES.

Le client demandeur quant à lui indique :

- ✚ son nom
- ✚ son adresse
- ✚ un numéro de téléphone où le joindre en cas d'urgence
- ✚ le numéro de téléphone de son vétérinaire à contacter en cas d'urgence.

- Le contrat prendra effet le jour même de la signature des deux parties.
- Le paiement de la facture sera demandé à la signature du présent contrat correspondant aussi à la remise des clés du logement après le dernier jour de garde, en espèce ou par chèque.
- En cas d'annulation de la garde émanant de l'une ou l'autre partie, le demandeur client se verra rembourser son acompte dans un délai de 7 jours à compter du jour où il en est informé.
- Le chèque de caution sera rendu au moment de la restitution des clés. En cas de dépassement du temps de garde ou de frais vétérinaire, le demandeur s'engage à payer à CARA-PATTES les sommes dues. Si ce paiement n'est pas effectué, CARA-PATTES a alors la possibilité d'encaisser le chèque de caution pour se rembourser des frais effectués.

Article 4 - Responsabilités

- CARA-PATTES ne peut être tenu responsable des dommages causés par l'animal dans l'habitation ou son lieu de vie pendant la période de garde, ni même à un tiers et à ses biens.
- CARA-PATTES ne peut être tenu responsable dans le cas de fugue d'un animal ayant accès à l'extérieur ou ayant dégradé les clôtures du domicile de son propriétaire.
- CARA-PATTES s'engage à respecter scrupuleusement le détail des prestations et à veiller au bien-être de l'animal. Toutefois, CARA-PATTES ne pourra être tenu responsable en cas de maladie ou de décès accidentel pendant la durée du contrat.
- En cas de problème ou maladie de l'animal, CARA-PATTES contactera immédiatement le propriétaire de l'animal pour l'en avertir. Si besoin, et avec l'accord du demandeur, l'animal sera conduit chez son vétérinaire habituel (Sermaise – Dourdan ou Saint Arnoult) ou chez le vétérinaire travaillant avec CARA-PATTES (Clinique Vétérinaire de Sainte Arnoult en Yvelines).
- Si le demandeur n'est pas joignable et que la situation est urgente, il autorise CARA-PATTES à prendre les mesures nécessaires pour contacter le vétérinaire travaillant avec CARA-PATTES (Clinique Vétérinaire de Sainte Arnoult en Yvelines).
- Les frais vétérinaires (visites et médicaments) sont à la charge du demandeur qui s'engage à rembourser dès son retour CARA-PATTES sur présentation de la facture de soins. Le chèque de caution déposé lors de la signature permettant de régler toute ou partie de ces frais vétérinaires.
- Le client s'engage à informer CARA-PATTES de l'état de santé de son animal à la signature du contrat lors de la pré-visite.
- CARAPATTES s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses adhérents à un tiers.

Signature du demandeur précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Bulletin d'adhésion

NOM : Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél dom:..... Portable :

Adresse-mail :.....@.....

Possédez-vous un animal ? Oui Non

(Merci de préciser, la nature et le nombre)

Je souhaite adhérer à l'association CARA-PATTES

La cotisation des adhérents/bénévoles s'élève, par année, à 20 € et s'effectue par chèque libellé à l'ordre de CARA-PATTES et à envoyer accompagné de votre bulletin d'adhésion à l'adresse indiquée ci-dessus. Cette adhésion sera à renouveler à chaque année civile. A ce titre, nous vous remercions de remplir que le droit à l'image ci-dessous.

Au cours de l'année, je suis prêt(e) à aider CARA-PATTES en

- Etant bénévole au refuge
- Etant bénévole au nourrissage des « Chats Libres »
- Etant bénévole aux gardes temporaires de chats, chiens ou NAC d'adhérents de CARA-PATTES
- Participant aux journées caddies organisées 2 à 3 fois par an
- Acceptant de disposer chez mes commerçants habituels les affiches d'adoption de CARA-PATTES
- Accueillant temporairement un chat ou des chatons recueilli(s) par CARA-PATTES

Mon enfant souhaite adhérer à l'association CARA-PATTES

La cotisation des adhérents mineurs s'élève, par année, à 10 € et se fait sous la responsabilité des parents ou des responsables légaux. A ce titre, nous vous remercions de remplir l'autorisation parentale ainsi que le droit à l'image ci-dessous:

Autorisation parentale pour les adhérents mineurs

Je soussigné(e)..... autorise mon enfant né(e) le/...../..... à adhérer à l'association CARA-PATTES et accepte que ses activités au sein de l'association soient effectuées sous mon entière responsabilité.

Fait à, le/...../201... Signature du responsable légal

Autorisation « droit à l'image »

Je J'autorise CARA-PATTES, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies me représentant (ainsi que celle de mon enfant s'il est adhérent) (revues, site internet, publication dans la presse écrite...)

Je souhaite aider l'association CARA-PATTES par un don de€ par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de CARA-PATTES.

Fait à, le/...../..... Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les dons et adhésions versés à CARA-PATTES, association reconnue d'intérêt général depuis février 2012, ouvrent droit à une déduction fiscale. Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année fiscale.